



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

publicité

Question écrite n° 37840

Texte de la question

M. Jean-François Lamour appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur les craintes exprimées par certains locataires et propriétaires relativement à la diffusion du système Vigik. Le système Vigik, initialement réservé à la Poste, France télécom, ERdF, GRdF et aux services d'urgence, devait permettre à ces prestataires d'accéder aux parties communes des résidences équipées d'une serrure électronique. L'ouverture du marché postal à la concurrence a conduit la Poste à partager ce système avec les autres prestataires titulaires d'une autorisation postale, puis avec les distributeurs de publicité non adressée. Il en résulte que les va-et-vient se sont multipliés dans de nombreuses résidences, entraînant des risques pour la sécurité des personnes et des biens. Il lui demande pour quelles raisons la Poste s'oppose à l'utilisation du deuxième code natif, pour donner aux gestionnaires la possibilité de restreindre l'accès des distributeurs de publicité non adressée aux résidences dont ils ont la charge.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Lamour](#)

Circonscription : Paris (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37840

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : PME, innovation et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9882

Question retirée le : 22 octobre 2013 (Retrait pour cause de question identique)